Cinquante-neuvième année. - N ° 11 A Jeudi 16 janvier 2025

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1545

57 – MOSELLE

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SARREGUEMINES

Ventes et cessions

450 577 796 RCS Sarreguemines.
FLON.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 120000.00 EUR.
Adresse : 22, Rue du Gros Hêtre, 57500 Saint-Avold.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte sous signature privée en date à METZ du 15 novembre 2024, La société FLON, société par actions simplifiée, au capital de 120 000 euros, dont le siège social est 22 rue du Gros Hêtre, 57500 SAINT-AVOLD, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 450 577 796 RCS de SARREGUEMINES, et la société WIEDEMANN JASALU, société anonyme au capital de 200 000 euros, dont le siège social est 53 rue du Général Metman, 57070 METZ, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 373 800 150 RCS de METZ, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société FLON par la société WIEDEMANN JASALU. La société FLON ferait apport à la société WIEDEMANN JASALU de la totalité de son actif, soit 719 500 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 556 490 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 163 010 euros. La société WIEDEMANN JASALU détenant la totalité des 1 200 actions composant le capital social de la société FLON, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de FLON détenues par WIEDEMANN JASALU un boni de fusion de 12 573 euros. La fusion sera réalisée le 15 décembre 2024. La société FLON sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé pour être annexé au registre du commerce et des sociétés : -au greffe du Tribunal de commerce de SARREGUEMINES pour la société FLON en date du 15 novembre 2024, -au greffe du Tribunal de commerce de METZ pour la société WIEDEMANN JASALU en date du 15 novembre 2024. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent..